

# AVENIR À VENIR

La newsletter à destination des gestionnaires retraite des collectivités et établissements publics de la petite couronne



## Édito



### « EN FORME OLYMPIQUE ! »

Disons-le sans détour, 2023 a été une année riche en épreuves « sportives » et il est temps de se pencher sur ce beau palmarès !

Réforme, ateliers, rencontres et, en cérémonie de clôture, Objectif retraite 2023, ont été de vraies réussites grâce à nos champions du 92, du 93 et du 94. Nous les remercions chaleureusement.

Visons l'or avec un forum 2024 sur 3 jours !

2024 étant sous le signe des JO, nous nous entraînerons sur de nouvelles épreuves avec l'arrivée de la nouvelle plateforme GULi pour la gestion des dossiers de retraite (remplaçant l'outil actuel) et la réforme de la fonction publique qui rebattra les règles du jeu. Avant de chausser nos baskets, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Gestionnaire retraite  
Laëtitia GHARNOUTI

## Offres



### COMMENT LE SERVICE RETRAITE DU CIG PETITE COURONNE PEUT-IL VOUS ACCOMPAGNER ?

#### LE CONTRÔLE DES DOSSIERS

**V**ous avez une interrogation sur un dossier ? Vous découvrez la gestion des dossiers de retraite ?

Le contrôle des dossiers par l'équipe du service retraite du CIG peut vous être d'une aide précieuse.

En coulisse, les dossiers que vous nous faites parvenir sont repris rigoureusement par les gestionnaires retraite qui soulèvent ainsi des interrogations ou demandent d'éventuelles rectifications.

Notre filet de sécurité s'étend à la compréhension des enjeux du dossier qui permet de vous accompagner à devenir de meilleurs conseillers auprès de vos agents.

Lorsque l'étude du dossier est terminée, un retour au gestionnaire est effectué par téléphone. Cet échange vous permet de mieux appréhender tous les dossiers de retraite et de poser toutes vos questions, l'objectif étant que chaque agent parte avec ses bons droits à pension.



Pour faciliter nos relations, pensez à bien compléter l'onglet contact avec les bonnes coordonnées téléphoniques et essayez de vous rendre disponibles pour nos appels.





## La CNRACL vous informe



### Retraite pour invalidité

La CNRACL a réécrit les contenus de la rubrique sur la retraite pour invalidité sur son site Internet. Vous y trouverez la procédure, les intervenants et les **nouveaux imprimés**.



Attention, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les anciens imprimés non conformes seront retournés aux collectivités. Pensez à finaliser vos procédures !

Allez vite prendre connaissance de cette rubrique en suivant le lien ci-dessous : [www.cnrACL.retraites.fr/employeur/invalidite](http://www.cnrACL.retraites.fr/employeur/invalidite)

## Les questions du mois



### Liquidation de pension et taux plein

Lorsque les agents demandent le bénéfice de leur pension, ils partent avec le taux plein dès lors qu'ils ont atteint la durée d'assurance requise pour leur génération. Le fait de partir à taux plein permet aux agents de ne pas voir leur pension minorée par une décote.

Cela permet de comparer le montant de la pension calculée sur le dernier traitement brut détenu pendant au moins 6 mois à la valeur du minimum garanti.

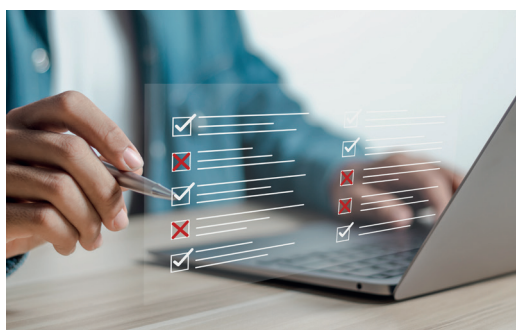
La loi du 14 avril 2023 renforce encore l'importance du taux plein car non seulement le pensionné qui reprendra une activité à la suite de sa radiation sera en cumul libre (pas de plafonnement du revenu d'activité) mais il pourra ouvrir de nouveaux droits au régime général pour une seconde liquidation.

Pour ceux qui sont très loin de la durée d'assurance requise, l'âge du taux plein automatique reste fixé à 67 ans.

### Un nouveau simulateur de pension disponible dans Pep's

Le nouveau simulateur de retraite CNRACL sera mis à votre disposition via PEP's, à compter du mois de janvier 2024 ; vous pourrez réaliser des simulations pour vos propres agents grâce au nouveau simulateur de retraite CNRACL.

Pour y accéder, l'administrateur de Pep's pour votre établissement devra vous donner les droits pour accéder à « Simulation de retraite CNRACL », en plus du processus « Estimation de la pension CNRACL », via la gestion des comptes.





## Les bonnes pratiques



### Conseil pour l'annulation des anomalies agent et période

**P**our corriger les anomalies, il est conseillé de modifier le CIR (compte individuel de retraite) des erreurs de saisie. Il conviendra également de modifier le paramétrage de la DSN pour que celles-ci ne réapparaissent pas.

Pour ce faire, vous pouvez vous référer à l'aide mise en ligne par la CNRACL :  
« Guide de correction des anomalies agents/ périodes DADS CNRACL ».

### Pep's et simulateur m@rel

**I**l est important de ne pas garder un dossier en liquidation (dans votre portefeuille) si votre agent ne souhaite plus partir. Cela empêche en effet l'agent d'accéder au simulateur M@REL sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr). Il convient donc de le supprimer. Il en est de même pour les dossiers appelés en simulation que nous vous recommandons

d'envoyer à la CNRACL une fois le retour fait à l'agent. En effet, les mises à jour du régime général ne sont pas prises en compte pour les dossiers que vous gardez dans vos portefeuilles. Rassurez-vous, l'envoi du dossier de simulation à la CNRACL ne fera l'objet que d'un traitement informatique.



Pour mémoire : Les dossiers de liquidation doivent être saisis au plus tôt 1 an avant la date de radiation des cadres.

## Entre nous



### Bilan du forum Objectif retraite

**L**es agents du 92 et du 94 ont répondu présent lors de l'édition 2023 d'Objectif retraite ; 729 personnes se sont présentées sur les 2 jours.

- 397 personnes le 27 novembre ;
- 332 personnes le 28 novembre.

À noter que 300 d'entre eux ont eu l'occasion d'échanger avec les membres de l'équipe.

Merci encore de votre participation !

### Nouvelle prestation

Nous cherchons constamment à mieux vous accompagner. Nous expérimenterons prochainement avec une collectivité de la petite couronne, des ateliers d'ouverture de compte « info-retraite » pour les agents concernés. Ce sera l'occasion de leur expliquer le contenu de leur relevé de carrière et les possibilités du site.

Cette prestation a vocation à être proposée à d'autres collectivités. N'hésitez pas à nous contacter si votre collectivité est intéressée.

## CONTACT

### Service retraite du CIG Petite Couronne

T. 01 56 96 81 76 / [retraite@cig929394.fr](mailto:retraite@cig929394.fr)